

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 8 NOVEMBRE 1917

Nouvel épisode dans l'affaire de la séparation administrative aux Finances (1). M. Lissener, avec l'autorisation de son chef, M. Loeblich, est venu faire avant-hier une démarche de plus auprès de MM. Janssens, administrateur des contributions directes, et auprès de M. Frère, directeur général.

- Ce que l'on vous demande – leur a-t-il dit doucereusement – est en somme fort peu de chose. On ne vous demande pas d'aller à Namur ; il n'en est pas question. Les deux administrations flamande et wallonne resteront ici et rien ne sera changé. Ainsi, moi, je suis censé être à Namur ; mais mon bureau se trouve au second étage du bâtiment. Le ministère flamand est au premier. Quand j'ai à conférer avec mon collègue du service flamand, je descends au premier, et tout est dit. Tout cela n'est donc qu'une question de forme. Qu'est-ce qui vous empêche de faire comme nous et de désigner des fonctionnaires pour Namur et pour la Flandre ? Ce ne seront que des noms sur un papier ; il n'y aura rien de modifié en fait. Vous resterez ici comme auparavant.

M. Janssens s'est borné à lui répondre qu'il ne

changerait rien à son attitude. « *Je ne ferai pas un pas de plus – lui a-t-il dit – ; je me trouve au bord du précipice, et je ne veux pas y tomber.* »

M. Lissener a eu beau insister « *dans l'intérêt du pays* », a-t-il dit. M. Janssens est demeuré inébranlable.

M. Frère a proposé au référendaire allemand de les autoriser, M. Janssens et lui, à se rendre au Havre pour exposer la situation au Gouvernement belge, s'engageant d'honneur, au nom de son collègue comme au sien, à revenir en Belgique. M. Lissener lui a fait répondre que l'autorité militaire n'accorderait certainement pas le passeport et la conversation en est restée là (2).

(1) Le dernier épisode a été rapporté le 3 novembre :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171103%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Voir suite le 18 novembre.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« *La fondation du Conseil de Flandre* », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-

VIII pages, dont XXXI planches hors texte.
(« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

[http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO
N%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONS
EIL%20DE%20FLANDRE.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20N%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONS%20EIL%20DE%20FLANDRE.pdf)